



Rachat du cinéma La Clef

Des nouvelles !

Avril 2022



Mobilisation le 1er mars, jour de l'expulsion du collectif La Clef revival

Où en est le rachat de La Clef ?

Le premier projet de Cinéma Revival, c'est de racheter La Clef. Et **nos chances d'y parvenir sont aujourd'hui plus élevées que jamais.**

Le 1er mars, dans la foulée de l'expulsion du collectif occupant, **le groupe SOS qui se portait depuis plus d'un an acquéreur du cinéma La Clef a annoncé retirer son offre d'achat.** C'est une belle victoire, car les méthodes et l'historique du Groupe nous faisaient craindre pour l'avenir du lieu : sous l'égide de SOS, il n'y aurait plus eu de prix libre, d'indépendance, d'audace ou d'horizontalité à La Clef.

Suite à ce retrait, **le bâtiment est donc toujours à vendre** - et nous en sommes aujourd'hui les seuls acheteurs déclarés. **Le propriétaire du cinéma (le Comité Économique et Social de la Caisse d'Épargne d'Île de France, géré par le syndicat CFE-CGC) a d'ailleurs accepté de nous rencontrer,** au début du mois de mai, pour étudier notre offre ; là encore, c'est une avancée importante après plus de deux ans d'un dialogue impossible.

Du moment où le propriétaire est prêt à nous entendre, il devient plus aisé d'obtenir le soutien concret de certains interlocuteurs : **la Ville de Paris a ainsi affirmé dans une lettre officielle au CSECEIDF vouloir apporter son concours financier à notre projet** de rachat. La région Île-de-France a elle aussi manifesté son intérêt.

Nous poursuivons également la recherche de mécènes ; avec l'appui et les conseils d'une chargée de mécénat spécialiste du secteur culturel, nous en avons rencontré plusieurs et comptons lever auprès d'eux près de deux millions d'euros.

Nous rencontrons également des banques pour solliciter un prêt bancaire d'un montant de 1,5 million, garanti à hauteur de 50% par l'Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles (IFCIC). Ce prêt serait remboursé grâce au loyer mensuel versé à Cinéma Revival par l'association usagère du cinéma La Clef.



Mobilisation le 1er mars, jour de l'expulsion, sur le parvis devant l'Institut du monde arabe

Une fois qu'on a racheté La Clef, on en fait quoi ?

Une fois Cinéma Revival propriétaire du bâtiment, **La Clef sera confiée en gestion à l'association La Clef Revival**. En deux ans et demi d'occupation, elle a développé pour le cinéma un projet viable à long terme, qui mêle activités de diffusion, de création et d'éducation à l'image.

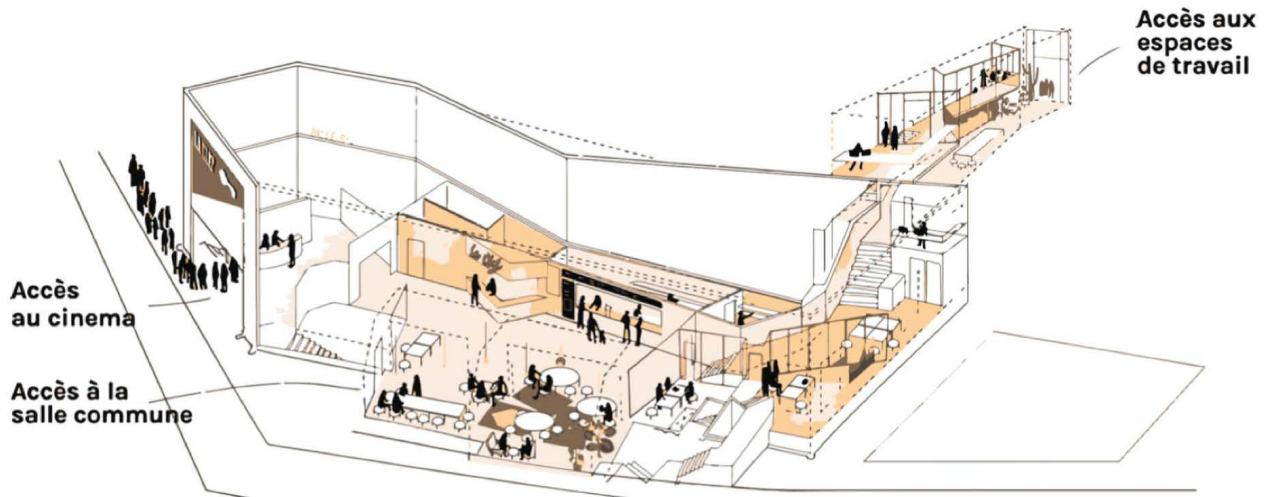
Les deux salles de projection continueront d'accueillir des séances uniques, **à prix libre, programmées collectivement** et accompagnées tant que possible de rencontres avec des intervenant.e.s. Entre les projections quotidiennes et l'accueil ponctuel de festivals et manifestations, c'est environ 400 séances qui se tiendront chaque année à La Clef.

Les espaces aujourd'hui inutilisés des 600m² de surface que compte le bâtiment seront rénovés pour devenir **des espaces de création** : un studio de post-production image, un studio de post-production son, un studio de cinéma d'animation, une salle de montage, une salle polyvalente servant aux essais comédiens et aux répétitions, une salle de réunion pouvant accueillir des ateliers d'écriture et plusieurs bureaux. Ces espaces seront en partie mis en location à des tarifs solidaires ; comme pour les salles de projection, qui seront quelquefois utilisées par des équipes techniques (étalonnage, mixage, test dcp...), le nombre de ces locations sera limité afin que les adhérent.e.s de l'association usagère puissent continuer de mener des projets propres.

 **Le cinéma sera confié en gestion à l'association La Clef Revival** 

Les espaces de diffusion et de création seront distribués autour d'un **café associatif**, proposant une restauration légère et responsable à petits prix, qui favorisera la rencontre, les échanges et le partage de savoirs entre spectateurices et professionnel.le.s, cinéastes débutant.e.s et confirmé.e.s.

La billetterie à prix libre (qui sera intégrée au guichet CNC, de façon à rémunérer les ayants-droit), la cotisation annuelle des adhérent.e.s (fixée à cinq euros), la location des espaces de création et les recettes du café, ajoutées aux subventions de fonctionnement, **permettront d'assurer l'entretien du bâtiment, de verser un loyer mensuel (de l'ordre de 4000 euros) au fonds de dotation et de salarier à temps plein trois personnes** chargées de fonctions support : la direction administrative et financière, et la régie technique. Le reste des activités sera mené par des bénévoles ; la programmation, notamment, restera collective et horizontale.





Conférence publique «Vendez-nous La Clef» à la Bourse du travail le 28 mars 2022

Et si on arrive pas à racheter La Clef?

Malgré toutes ces bonnes nouvelles, et le sérieux de notre projet de reprise, il est bien sûr possible que nous ne réunissions pas la somme nécessaire, ou que les négociations avec le propriétaire n'aboutissent pas.

Auquel cas, **les statuts de Cinéma Revival sont clairs** : les sommes collectées ne peuvent servir qu'à racheter des cinémas, confiés à des associations qui mettront en œuvre des actions selon les mêmes principes que ceux qui ont gouverné l'occupation de La Clef : la programmation collective, horizontale, à tarif solidaire, d'œuvres moins diffusées, et plus largement la défense de l'accès de toutes et tous à la culture.

Nous réfléchirons donc à d'autres bâtiments à acquérir pour en faire des cinémas en propriété d'usage.

🔊 Les statuts de Cinéma Revival sont clairs : les sommes collectées ne peuvent servir qu'à racheter des cinémas, confiés à des associations qui mettront en œuvre des actions selon les mêmes principes que ceux qui ont gouverné l'occupation de La Clef 🔑





Céline Sciamma, nouvelle membre du conseil d'administration de Cinéma Revival lors de la conférence publique «Vendez-nous La Clef» à la Bourse du travail le 28 mars 2022

Cinéma Revival, c'est Quoi ?

Cinéma Revival, c'est un fonds de dotation. Il est né à l'initiative de plusieurs membres de La Clef, suite à des réflexions sur l'avenir de l'occupation : **comment préserver la liberté de ton du collectif** dans l'hypothèse où nos actions se poursuivraient dans un cadre légal ?

Ni la propriété privée, qui fait primer les intérêts du bailleur sur ceux des usager.e.s, ni la propriété publique qui contraindrait nos activités par un cahier des charges, ne nous convenaient. **Nous nous sommes donc intéressé.e.s à une troisième voie, la propriété d'usage.** Elle désigne un attachement à un bien reconnu sur la base de son utilisation, et non de la détention d'un titre de propriété. Le fonds de dotation est une structure juridique qui permet de mettre en œuvre la propriété d'usage, en sortant durablement des lieux du marché immobilier pour en confier la pleine gestion à des associations.

Un fonds de dotation permet de collecter des fonds et d'acquérir des bâtiments, réservés à un usage spécifique précisé dans ses statuts. En l'occurrence, **Cinéma Revival rachète des cinémas et les confie à des associations à but non lucratif, pour qu'elles y programment des films, et des actions, de façon collective et horizontale, à tarif solidaire.** Le fonds de dotation est certes propriétaire des murs mais n'a pas son mot à dire sur la façon dont ils sont utilisés, tant que la structure usagère respecte les principes énoncés ci-dessus.

 **Un fonds de dotation permet de collecter des fonds et d'acquérir des bâtiments, réservés à un usage spécifique précisé dans ses statuts. **

Car **un fonds de dotation n'a pas d'actionnaires** susceptibles de peser sur la gouvernance, la programmation ou l'économie des lieux ; il n'a que des administrateurices désintéressé.e.s qui œuvrent à favoriser des modèles autogestionnaires.

Le conseil d'administration de Cinéma Revival compte trois collèges : le premier réunit les représentant.e.s des associations usager.e.s de lieux que possède le fonds ; pour le moment, il est composé de quatre membres issu.e.s de l'occupation de La Clef. Le second collège est celui des professionnel.le.s du cinéma : **nous sommes ravi.e.s d'y accueillir prochainement Céline Sciamma (cinéaste et autrice), Jean-Marc Zekri (directeur du Reflet Médicis) et Laurent Tenzer (membre du cinéma Nova, à Bruxelles)**. Toustes trois oeuvrent, à des postes et dans des circuits différents, à la défense d'un cinéma engagé, indépendant, qui questionne l'époque aussi bien que la façon de fabriquer et de montrer des films ; leurs conseils seront précieux pour réfléchir à l'avenir des salles et accompagner les associations usagères. Le troisième collège est celui de la veille à la pérennité des biens. C'est le CLIP, un réseau de lieux en propriété d'usage, qui jouera ce rôle. Il aura un droit de veto sur la revente des bâtiments, afin d'assurer qu'ils ne feront pas l'objet de spéculation.

🔑 Cinéma Revival, et les fonds récoltés, ne peuvent donc servir qu'à ce but précis : racheter des cinémas pour les sortir du marché immobilier et en faire des biens communs, rendus à leurs usager.e.s. 🔑



Mobilisation le 1er mars, jour de l'expulsion du collectif La Clef revival

Si on n'a pas répondu à toutes vos questions, n'hésitez pas à consulter le [FAQ](#) de Cinéma Revival ou à nous écrire à **contact@cinemarevival.fr** !

Venez aussi rencontrer les membres du collectif La Clef Revival à l'occasion des événements hors-les-murs !

Encore merci de votre soutien, et à très bientôt,
le collectif La Clef Revival

